



N°1285
Entrée le 03.10.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 04.10.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 3 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail et à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Il ressort du rapport annuel 2023 de l'Association d'assurance accident (AAA) que le nombre d'accidents liés à l'activité professionnelle est resté stable par rapport à l'année 2022 (17 409 accidents reconnus).

Par contre, en ce qui concerne les accidents mortels sur le lieu du travail, leur nombre a presque doublé en 2023 par rapport aux années 2021 et 2022 passant de 10, respectivement 11 à 19 l'année passée.

- J'aimerais dès lors savoir des membres du Gouvernement s'ils disposent de données précises concernant cette évolution qui ne répond pas à la « vision zéro » de l'AAA ?
- Quelle est la nature et quelles sont les circonstances de ces malheureux accidents mortels en relation avec le lieu de travail ?
- Comment Monsieur le Ministre s'explique-t-il cette recrudescence des accidents de travail mortels ?
- Quelles mesures sont envisagées le cas échéant pour contrecarrer cette évolution ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député